



On m'impose 39h par semaine, 35h payées

Par **steph45**, le **03/10/2011** à **12:32**

Bonjour à tous,

J'espère que vous allez pouvoir m'aider.

Cela fait 4 ans que je suis dans une entreprise de conseils sous la Syntec.
Aujourd'hui, je craque car j'ai de moins en moins de temps libre dans ma vie privée.

=> Je fais 39h par semaine

=> Je fais en moyenne 5 heures supp au delà de ces 39h.

(Interventions imposées, en dehors de mes heures de bureau imposées)

J'ai été embauché "cadre" sans aucune autre mention.

Ma fiche de paye est encore plus suspecte, car elle ne mentionne même pas que je suis cadre, et les niveaux/Coeff stipulés correspondent à un ETAM.

=> certainement une erreur puisque les prélèvements sociaux et patronaux correspondent bien à ceux d'un cadre.

- Le souci est que depuis 4 ans, on ne m'a payé que 35h par semaine.

(Pas une de plus pas une de moins)

- Je n'ai pour congés que mes congés payés. (aucune RTT, aucune récupération quelconque de temps de travail)

D'après la syntec pour un cadre, il y a trois modalités (1,2,3)

Il n'est précisé nulle part à quelle modalité j'appartient, ni sur mon contrat de travail, ni sur

ma fiche de paye, et je n'ai jamais rien signé de ce genre.

Mon salaire annuel brut est inférieur au plafond de la sécurité sociale, il l'a dépassé une fois car je dois faire des astreintes depuis 1 an et demi.

Bref tout porte à croire d'après les conditions que je viens d'exposer, que je suis un cadre de modalité 1, et que donc d'après la syntec, on me doit au minimum les heures supplémentaires que j'effectue entre 35h - 39h.

(Je ne parle pas des autres heures! qui au passage sont tracées dans une base de données)

4 ans d'ancienneté, je vous laisse faire le calcul.

J'ai commencé à remonter le problème à la direction, mais tout le monde (à commencer par le patron) semble se renvoyer la balle en me disant qu'il y a une explication mais, sans me la communiquer.

D'après vous, suis-je bien dans mon bon droit, ya t'il quelque chose que j'ai omis?

Merci beaucoup à vous.

Steph

Par **pat76**, le **08/10/2011 à 16:04**

Bonjour

Vous avez signé un contrat cadre au forfait?

Par **steph45**, le **08/10/2011 à 17:16**

Bonjour,

Non, cadre "tout court" sans aucune autre mention.

Les choses sont remontées, et "admises".

C'est en court de négociation.

Merci à vous.